

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

51. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à l'élection de deux membres du Comité des ressources naturelles à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et se terminant le 31 décembre 1978.

52. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) signale qu'il n'y a qu'un seul candidat, l'Indonésie.

53. Le PRÉSIDENT propose donc au Conseil d'élire l'Indonésie par acclamation et de reporter à une session ultérieure l'élection du deuxième membre.

Il en est ainsi décidé.

Par acclamation, l'Indonésie est élue membre du Comité des ressources naturelles.

La séance est levée à 18 heures.

1950^e séance

Mercredi 7 mai 1975, à 11 h 10.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

A/SR.1950

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Aide à l'Indochine (E/L.1660)

1. M. FASLA (Algérie), présentant le projet de résolution E/L.1660 au nom des auteurs, déclare qu'en demandant l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire intitulé "Aide à l'Indochine" sa délégation espère encourager le Conseil à faire appel à tous les membres de la communauté internationale pour aider les peuples d'Indochine à mener à bien leur effort de reconstruction dans les territoires récemment libérés. Tandis que d'autres initiatives, motivées par de nobles sentiments de solidarité, sont prises à divers niveaux, publics comme privés, le projet de résolution porte essentiellement sur l'aide provenant des Etats, puisque, pour le moment au moins, c'est le type d'aide que les populations directement intéressées semblent préférer. L'Ambassadeur du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud à Paris a récemment déclaré que son gouvernement était prêt à accepter l'aide de n'importe quel Etat, pourvu qu'elle ne soit pas assortie de conditions politiques.

2. Le peuple vietnamien a souffert pendant 30 ans et a acquis le droit de vivre en liberté au prix de millions de vies humaines. Sa victoire, qui est l'une des plus belles pages de l'histoire de la lutte des peuples opprimés contre l'occupation étrangère et la réaction, prouve qu'un peuple, si petit qu'il soit, peut arriver à vaincre n'importe quelle puissance du monde en persistant dans sa juste cause. La victoire des peuples du Viet-Nam du Sud et du Cambodge est également une victoire du tiers monde, de toutes les forces progressistes, du non-alignement et de la paix. Par conséquent, les peuples du Viet-Nam et du Cambodge méritent la solidarité et l'appui moral, politique et financier de l'ensemble de la communauté internationale, qui doit également déployer tous ses efforts pour veiller à ce que leurs représentants authentiques prennent la place qui leur revient au sein des Nations Unies.

3. La Bulgarie, la France, la Mongolie, la Norvège, l'Ouganda, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie se sont associés aux pays dont les noms figurent déjà dans le document E/L.1660 pour patronner un projet de

résolution appelant tous les Etats à venir en aide aux peuples de l'Indochine. Dans le premier alinéa du préambule du projet de résolution, le Conseil accueille avec soulagement la fin de la guerre qui a été imposée à ces peuples. Le deuxième alinéa du préambule se réfère à la destruction de l'infrastructure économique de l'Indochine. Il n'est pas nécessaire de répéter les détails de cette destruction, puisque chacun sait dans quel état de ruine et de désolation la guerre a laissé ce pays. Il est encourageant de noter que les peuples héroïques de l'Indochine sont déjà entrés dans la phase de la reconstruction nationale mentionnée dans cet alinéa, et tous les Etats ont le devoir de leur venir en aide dans la réalisation de cette tâche difficile.

4. Dans le paragraphe 1, le Conseil économique et social exprime sa sympathie aux peuples de l'Indochine. A cette occasion, le représentant de l'Algérie tient de nouveau à assurer de la solidarité et de la sympathie de sa délégation ces peuples et leurs représentants légitimes, le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud. Dans le paragraphe 2, le Conseil lance un appel à tous les Etats pour venir en aide aux peuples de l'Indochine. La contribution éventuelle d'organisations intergouvernementales et autres à l'effort de reconstruction n'est pas écartée, mais la décision appartient aux peuples de l'Indochine. Eux seuls peuvent définir la forme d'aide qu'ils jugent la plus appropriée, et le paragraphe 2 du projet de résolution contient une disposition dans ce sens. En aucun cas, l'aide ne doit être utilisée comme moyen d'intervenir dans les affaires intérieures des pays de l'Indochine ou de violer leur souveraineté. Le représentant de l'Algérie demande au Conseil d'adopter le projet de résolution E/L.1660 à l'unanimité.

5. M. CHANG Hsien-wu (Chine) dit que les peuples du Viet-Nam du Sud et du Cambodge ont récemment remporté de grandes victoires historiques d'une importance mondiale dans leur lutte pour la libération nationale, et sa délégation leur exprime ses plus vives félicitations. Comme l'a dit le représentant de l'Algérie, leur victoire est aussi une victoire du tiers monde et de toute l'humanité progressiste en général. Elle prouve

une fois de plus qu'une juste cause ne peut être vaincue. Les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération et les peuples, la révolution; cette tendance historique émerge avec une force irrésistible. Les politiques d'agression et d'expansion des superpuissances sont vouées à l'échec. L'Indochine appartient aux peuples de l'Indochine et non aux réactionnaires, encore moins aux impérialistes. Personne ni aucune force ne peut arrêter l'avancée victorieuse des peuples de l'Indochine.

6. La victoire des peuples du Viet-Nam et du Cambodge est le brillant résultat de leur persévérance dans l'unité et de leur lutte intrépide fondée sur l'indépendance et l'autonomie. Elle prouve également que la population d'un petit pays peut résister à l'agression d'une grande puissance impérialiste, et la vaincre. La délégation chinoise est convaincue que, sous la direction de leurs gouvernements respectifs, les peuples du Viet-Nam du Sud et du Cambodge pourront surmonter les graves dommages causés par la guerre d'agression menée par la superpuissance et continuer à consolider leur victoire, tant qu'ils conserveront leur esprit indépendant et qu'ils oseront lutter et vaincre.

7. Toute aide internationale aux peuples de l'Indochine, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, doit être accordée dans le strict respect de la souveraineté et de la volonté des pays bénéficiaires, sans intervention dans leurs affaires intérieures et sans restrictions ni conditions. Cette aide doit avoir pour objectif de faciliter les efforts d'indépendance et d'autonomie des pays bénéficiaires, sans porter atteinte à leur développement indépendant.

8. Les peuples de la Chine et de l'Indochine, frères et compagnons d'armes, se sont toujours mutuellement aidés et encouragés. La victoire des peuples de l'Indochine constitue un encouragement exceptionnel pour le peuple chinois, qui continuera à l'avenir, comme toujours, à accomplir son devoir internationaliste et à appuyer avec force la juste lutte des peuples de l'Indochine.

9. M. BERG (Norvège), prenant la parole au nom des délégations du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, dit que l'histoire de la guerre d'Indochine est une suite de souffrances et de malheurs qui ont dévasté cette région et ses populations pendant des dizaines d'années. La fin de la guerre est un soulagement pour tous ceux qui espéraient que la situation se stabiliserait, permettant aux peuples de la péninsule de s'unir dans l'accomplissement des tâches de reconstruction et de développement. Ces tâches ne reviennent pas seulement aux peuples de l'Indochine, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale. La solidarité humaine veut que des mesures soient prises pour alléger le fardeau des peuples de l'Indochine.

10. Les délégations de tous les pays nordiques accueillent donc avec satisfaction l'initiative prise par la délégation algérienne de soumettre le projet de résolution E/L.1660, qui est totalement en accord avec les nombreux appels lancés dans le passé par les ministres des affaires étrangères des pays nordiques en faveur de l'arrêt immédiat des hostilités et d'un effort de développement et de reconstruction après la guerre. Les gouvernements des pays nordiques, qui ont toujours exprimé le souhait de contribuer de leur mieux à

cet effort, donnent tout leur appui au projet de résolution.

11. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, depuis la révolution d'Octobre, l'Union soviétique a toujours suivi le principe du soutien à tous les peuples luttant contre une domination étrangère. En de nombreuses occasions, sa délégation a soutenu, au sein du Conseil, que la détente est un impératif du temps présent. Les peuples d'Asie ont enfin récolté les fruits de cette détente. Le peuple vietnamien, qui, à chaque étape de sa lutte, a bénéficié d'un appui ferme de la part de l'Union soviétique et de tous les pays socialistes, a finalement remporté la victoire. Celle-ci ouvre des perspectives de vie pacifique pour les peuples de l'Indochine, et le peuple soviétique a salué leur remarquable triomphe comme la conséquence inéluctable de leur lutte contre des régimes réactionnaires et mercenaires. Dans un télégramme qu'il a adressé au Président du Présidium du Soviet suprême, le prince Sihanouk a exprimé sa gratitude personnelle et celle de son peuple à l'Union soviétique pour l'appui indéfectible qu'elle leur a apporté dans leur lutte pour la libération nationale.

12. L'Union soviétique a déjà commencé à fournir une assistance alimentaire aux peuples de l'Indochine en envoyant au mois d'avril des denrées alimentaires et des médicaments, dons des syndicats soviétiques; d'autres expéditions ont été effectuées peu de temps après. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud s'est vivement félicité de l'aide désintéressée fournie par l'Union soviétique pendant les 30 années de lutte pour l'indépendance, et il a déclaré que le peuple vietnamien avait puisé son inspiration dans l'exemple offert par la victoire du peuple soviétique au cours de la seconde guerre mondiale.

13. Comme les dirigeants soviétiques l'ont fait observer dans une lettre adressée à leurs homologues vietnamiens, le succès de la lutte pour la libération nationale au Viet-Nam du Sud est une nouvelle confirmation de la solidarité des pays socialistes avec le peuple sud-vietnamien et toutes les forces progressistes. Fidèle aux principes de l'internationalisme et de la solidarité avec les peuples qui luttent pour leur émancipation nationale, l'Union soviétique a sollicité activement une aide pour le peuple sud-vietnamien, et la délégation soviétique a appuyé sans réserve la demande de l'Algérie tendant à inscrire à l'ordre du jour du Conseil, en tant que question urgente et importante, une question intitulée "Aide à l'Indochine". La délégation soviétique s'est aussi portée coauteur du projet de résolution E/L.1660, et elle espère que ce texte recevra l'appui unanime du Conseil.

14. M. QADRUD-DIN (Pakistan) dit que sa délégation se félicite de l'initiative prise par la délégation algérienne en demandant d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil une question relative à l'aide à l'Indochine. La fin de la guerre a suscité un sentiment de satisfaction et de soulagement au Pakistan. La lutte des peuples de l'Indochine, qui a entraîné dans son sillage des dégâts matériels et des pertes en vies humaines, a été finalement couronnée de succès. Il incombe à la communauté internationale tout entière de fournir toute l'assistance possible aux peuples de l'Indochine dans leurs efforts de redressement. La délégation pakistanaise, qui s'est portée coauteur du projet de résolution E/L.1660, tient à souligner, ainsi

qu'il est stipulé au paragraphe 2 dudit projet, que toute assistance — multilatérale et bilatérale — doit être fournie conformément aux besoins et aux demandes des gouvernements en cause. Il est opportun et nécessaire que le Conseil, organe coordonnateur des organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social, encourage une action rapide, à la fois à l'intérieur et en dehors des organismes des Nations Unies.

15. M. DUMAS (France) dit que sa délégation s'est portée coauteur du projet de résolution E/L.1660 parce qu'elle partage les préoccupations humanitaires que reflète ce texte. La France a déjà manifesté sa préoccupation face aux grands problèmes qui se posent à l'Indochine. Elle a versé une contribution supplémentaire de deux millions de francs à la suite de l'appel lancé conjointement par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). Sur le plan de l'assistance bilatérale, elle a fourni une aide financière et a dépêché une équipe de médecins à l'hôpital Grall de Saigon. Elle a envoyé 70 tonnes de denrées alimentaires et de médicaments à Saigon, et un avion français, spécialement affecté à des missions de ce genre, a transporté à Hanoi plusieurs douzaines de tonnes de médicaments donnés par des organisations philanthropiques françaises et internationales. Telle est la réponse de la France à l'appel à la solidarité internationale qui figure dans le projet de résolution E/L.1660. La délégation française convient qu'il faudrait laisser aux pays bénéficiaires le soin de déterminer la manière dont l'assistance sera fournie.

16. M. BERLIS (Canada) rappelle que son pays, pendant longtemps, a été étroitement, et quelquefois cruellement, associé aux peuples de l'Indochine. De 1954 à 1973, le Canada a été membre, dans des conditions souvent ardues et pénibles, des commissions internationales de contrôle et de surveillance au Laos, au Cambodge et au Viet-Nam. Après l'Accord de Paris de 1973, le Canada est demeuré au service de l'Indochine, en devenant membre de la nouvelle Commission internationale, et il l'est resté aussi longtemps que cela lui a paru utile. Il s'en est retiré à contrecœur, et seulement après être parvenu à la conclusion que la situation, à la fois à l'intérieur et en dehors de l'Indochine, ne lui permettait pas d'apporter une contribution efficace au rétablissement de la paix dans la péninsule.

17. Pendant toutes ces années, le Canada a également aidé d'autres manières à soulager les misères des peuples de l'Indochine. Le Gouvernement canadien et les organisations bénévoles canadiennes ont fait de leur mieux pour fournir une assistance humanitaire à tous les peuples de la péninsule qui l'acceptaient. L'expérience qu'il a ainsi acquise a incité le Canada à répondre à l'appel aux termes duquel le Secrétaire général sollicitait une participation aux efforts de secours déployés par les organismes des Nations Unies pour soulager les souffrances des peuples de l'Indochine.

18. Tous sont conscients du caractère urgent de la situation en Indochine à la suite des récents événements, et le Gouvernement canadien a fourni, à ce jour, une assistance d'un montant de 6 750 000 dollars au titre du programme d'aide en faveur de l'Indochine. Cette somme comprend une contribution de 500 000 dollars à verser par l'intermédiaire d'organisations bénévoles canadiennes et une somme

de 6 250 000 dollars sous forme de subventions versées à des organisations internationales qui aident les réfugiés déplacés par suite des événements.

19. S'agissant de la première contribution, l'Agence canadienne de développement international a accordé des subventions pour appuyer les activités de trois organisations canadiennes bénévoles : le Conseil canadien des Eglises, le Canadian Save the Children Fund et l'OXFAM. Ces trois organisations ont déjà eu l'occasion d'administrer des fonds reçus par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international dans d'autres situations d'urgence et elles ont des filières dans le monde qui leur permettront de travailler librement dans toute l'Indochine, quelle que soit l'évolution de la situation.

20. Quant à la deuxième contribution, 2,5 millions de dollars seront affectés à l'achat et à l'expédition de plus de 700 tonnes de lait en poudre et de 1 200 tonnes de poisson en conserve, grâce à l'effort concerté de la Croix-Rouge internationale, du FISE et du HCR. Une contribution en espèces de 1,5 million de dollars a été versée au compte spécial du Secrétaire général administré par sir Robert Jackson. Une somme supplémentaire de 500 000 dollars sera utilisée pour le transport par avion des produits de première nécessité achetés au Canada et qui seront distribués par les organismes des Nations Unies et la Croix-Rouge internationale. Les 1 750 000 dollars restants permettront d'appuyer les programmes de secours d'urgence du FISE, du HCR et du groupe opérationnel de la Croix-Rouge internationale pour l'Indochine.

21. En conséquence, la délégation canadienne accueillera avec satisfaction tout effort que le Conseil pourra déployer pour encourager l'appui international à l'aide destinée à soulager les souffrances et les misères en Indochine.

22. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) se félicite de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil, sur l'initiative de l'Algérie, d'une question intitulée "Aide à l'Indochine". Pendant plus de cinq ans, le peuple cambodgien a été forcé de combattre pour obtenir son indépendance et sa souveraineté nationales et pour faire du Cambodge un pays démocratique et prospère sous la direction du Front d'union nationale du Cambodge et du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. Le peuple vietnamien s'est battu avec héroïsme pour se libérer du joug du régime impopulaire de Thieu qui, soutenu par des milieux étrangers, violait constamment les dispositions de l'Accord de Paris. La République démocratique allemande, avec l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste, a toujours appuyé la lutte que les peuples de l'Indochine ont livrée pour leur intégrité territoriale et leur libération nationale et contre l'intervention étrangère. Des porte-parole éminents de ces peuples ont loué à maintes reprises, en public, l'efficacité de cette aide politique, morale et matérielle.

23. La République démocratique allemande a confirmé qu'elle était prête à participer à la normalisation de la vie dans les territoires libérés et au rétablissement de la liberté et de l'indépendance, sans intervention étrangère. Le Président du Conseil des ministres a récemment donné à la République du Viet-Nam du Sud l'assurance que la République démocratique allemande enverrait immédiatement des

produits d'une valeur de 10 millions de marks, notamment des denrées alimentaires, des médicaments et des textiles, et il a déclaré que cette contribution promise s'ajouterait aux contributions d'une valeur de 15 millions de marks faites pour 1975 en vertu d'un accord en date du 9 septembre 1974. Un chargement de médicaments a été remis au Front d'union nationale du Cambodge, et des avions affrétés, chargés de produits destinés à la République du Viet-Nam du Sud qui seront distribués par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Conseil œcuménique des Eglises et d'autres organismes, ont quitté la République démocratique allemande.

24. En devenant coauteur du projet de résolution (E/L.1660), la délégation de la République démocratique allemande a voulu manifester son appui à l'appel lancé pour venir en aide aux peuples de l'Indochine. Cet appel s'adresse avant tout à ceux qui sont responsables des malheurs indicibles de ces pays, qui ont causé d'énormes dommages pour leurs peuples par la politique d'intervention qu'ils ont suivie pendant des dizaines d'années et qui se sont faits les complices de meurtres en masse, d'évacuations forcées et de détournements d'enfants. En outre, conformément au droit international et aux accords internationaux, ces responsables devraient être obligés de verser des compensations pour les dégâts et les énormes pertes économiques qu'ils ont causés.

25. M. Neugebauer saisit cette occasion pour souligner que la République démocratique allemande continuera d'appuyer sans réserve le juste combat des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour leur indépendance nationale, le progrès social et l'instauration de relations économiques internationales équitables.

26. M. PETRIĆ (Yougoslavie) dit que les victoires héroïques au Cambodge et au Viet-Nam ont été accueillies avec une grande joie par la Yougoslavie, pays socialiste et non aligné. Le président Tito a souligné qu'elles représentent une victoire pour toutes les forces progressistes et constituent un encouragement pour ceux qui luttent contre le colonialisme, le néo-colonialisme et toutes les formes de domination étrangère. Il s'agit d'un événement de portée historique dans la lutte contre l'oppression et de la confirmation des principes d'indépendance, d'égalité et de non-alignement. Cet événement prouve en particulier que les peuples, quelle que soit leur faiblesse numérique, ne peuvent être vaincus lorsqu'ils sont décidés à défendre leur indépendance et leur liberté. Le représentant de la Yougoslavie rappelle que son pays a mené une guerre d'indépendance difficile et victorieuse et a acquis le droit d'être maître de son propre destin. C'est pourquoi il a aidé les peuples de l'Indochine en leur fournissant une aide dans tous les domaines. Le projet de résolution (E/L.1660) est une expression de soutien à ces peuples au cours des années difficiles qui les attendent pour reconstruire leurs pays ravagés par la guerre. La Yougoslavie s'est déclarée prête à leur apporter à nouveau toutes les contributions possibles en fonction de leurs besoins.

27. M. GHELEV (Bulgarie) déclare que la délégation bulgare s'est félicitée de l'initiative, prise par l'Algérie, de faire inscrire à l'ordre du jour la question intitulée "Aide à l'Indochine", et qu'elle s'est jointe aux auteurs du projet de résolution. La question est à la fois oppor-

tune et urgente, car les peuples de l'Indochine ont subi d'énormes pertes matérielles et humaines au cours de leur longue lutte pour acquérir l'indépendance nationale. Leur victoire est une victoire de la paix et du progrès, et elle ouvre de nouvelles perspectives d'assistance en vue de réparer les terribles dommages provoqués par les forces étrangères. La communauté internationale devrait accorder à cette question l'ordre de priorité nécessaire afin d'aider les efforts faits par les peuples intéressés pour assurer leur développement économique et social dans la paix et l'indépendance, et ce sont les principaux responsables des pertes subies par ces peuples qui devraient fournir la plus grande partie de l'aide.

28. La Bulgarie, en coopération avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et d'autres membres de la communauté socialiste a, dès le départ, accordé une assistance fraternelle, morale et matérielle, aux peuples du Viet-Nam; elle se félicite de leur victoire totale sur les forces de l'impérialisme et les forces d'agression. Le représentant de la Bulgarie réaffirme que son pays est décidé à fournir une assistance pour la reconstruction et exprime l'espoir que le projet de résolution recueillera un appui unanime.

29. M. GORITZA (Roumanie) fait savoir que la délégation roumaine a été heureuse de devenir auteur du projet de résolution E/L.1660. La Roumanie a toujours accordé une aide matérielle et diplomatique active aux peuples de l'Indochine dans leur juste combat. Leur victoire a créé les conditions nécessaires à la reconstruction et à la réalisation du progrès économique et social dans la liberté et sans ingérence étrangère. La Roumanie fournira toute l'aide possible à cet effet. Le Gouvernement roumain espère que le projet de résolution bénéficiera d'un appui général, et que la communauté internationale répondra à l'appel qu'il contient dans un esprit de solidarité avec les peuples de l'Indochine.

30. M. MBATCHI (Gabon) félicite les délégations qui ont pris l'initiative de présenter le projet de résolution sur l'aide à l'Indochine. Le Gabon, qui accorde tout son appui et toute sa sympathie aux pays de l'Indochine dévastés par la guerre, désire devenir coauteur du projet de résolution.

31. M. GONZALEZ DE COSSIO (Mexique) affirme que c'est avec une grande satisfaction que le Mexique a vu s'achever la longue et sanglante guerre d'Indochine, et que son pays ne saurait rester insensible devant la victoire d'un peuple qui a si longtemps combattu pour l'indépendance et l'autodétermination. M. González de Cossío exprime sa sympathie à la fois au peuple du Viet-Nam, dont la lutte a été victorieuse, et à tous les pays qui sont prêts à faire les plus grands sacrifices dans leur lutte pour l'indépendance. Le Mexique est géographiquement très éloigné de l'Indochine, mais il a lui aussi subi pendant des nombreuses années des actes d'agression armée et une ingérence étrangère dans sa vie politique, sociale et économique. Aussi connaît-il le prix de la paix et de l'indépendance.

32. Le président Echeverría a déclaré que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre, mais qu'elle signifie également justice, stabilité et bien-être de la population. Aussi la délégation mexicaine appuie-t-elle le projet de résolution E/L.1660 et se joint-elle à l'appel lancé afin d'aider l'Indochine à reconstruire son infrastructure, de façon qu'elle ait les moyens de nourrir, de

loger et d'instruire sa population, et de mettre à sa disposition des services de santé. La reconstruction sera longue et difficile, et la population de la ville d'Ho Chi Minh, du Viet-Nam et de la péninsule indochinoise tout entière pourrait tirer beaucoup de profit d'une assistance internationale fournie dans le plein respect de la souveraineté nationale.

33. M. NGALLI-MARSALA (Congo) précise que les auteurs du projet de résolution, notamment le Congo, se sont abstenus de toute récrimination d'ordre politique et ont adopté une attitude responsable, ayant pour seul objectif d'aider les peuples de l'Indochine qui doivent maintenant affronter la tâche immense de la reconstruction nationale après une guerre particulièrement sauvage qui, pendant 30 ans, a fait des millions de victimes. Un certain nombre de pays ont déjà fait preuve de solidarité en s'efforçant activement de fournir une assistance, et le Conseil économique et social ne doit pas ignorer ces efforts. Les auteurs du projet de résolution, dépassant toute considération politique, désirent donc lancer un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils aident les peuples héroïques de l'Indochine, tout en respectant strictement la souveraineté que ces derniers ont si chèrement acquise, à s'attaquer à la tâche difficile que représente l'édification d'une société nouvelle.

34. M. CAVAGLIERI (Italie) dit que l'Italie, qui a suivi avec compassion les souffrances tragiques des peuples de l'Indochine, espère ardemment que la fin des combats permettra de rétablir des conditions normales de vie. Comme elle l'a fait antérieurement, l'Italie a l'intention de prouver matériellement sa solidarité. La délégation italienne se prononcera en faveur du projet de résolution E/L.1660.

35. M. SMÍD (Tchécoslovaquie) rappelle qu'en Indochine la lutte pour l'indépendance et la libération a duré pendant des dizaines d'années et a été accompagnée de pertes humaines et matérielles immenses. La Tchécoslovaquie a appuyé cette lutte héroïque des peuples de l'Indochine de toutes les façons, fournissant une assistance à tous les niveaux. Leur victoire est la victoire de toutes les forces progressistes et démocratiques. La délégation tchécoslovaque se félicite de l'initiative algérienne, qui s'est traduite par le projet de résolution dont le Conseil est saisi et dont la Tchécoslovaquie est coauteur. Des efforts énormes seront nécessaires pour reconstruire les économies nationales de l'Indochine, et la communauté internationale doit fournir une aide à cet effet. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud a déclaré qu'il accepterait une assistance économique et technique de tout pays, à condition qu'elle soit libre de toute ingérence étrangère. La Tchécoslovaquie fera de son mieux pour accorder une assistance de ce genre, et M. Smíd espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

36. M. OCHIRBAL (Mongolie) fait observer que la Mongolie a toujours été du côté de la juste cause des peuples de l'Indochine et leur a fourni toute l'aide matérielle et morale possible dans leur lutte pour l'indépendance, l'autodétermination et l'élimination de toute ingérence étrangère. Elle partage donc pleinement leur joie dans leur victoire historique, qui démontre une fois de plus que l'avenir appartient à ceux qui défendent la justice et que la volonté des peuples luttant pour leur indépendance ne saurait être brisée.

Les pays de l'Indochine doivent maintenant reconstruire leur infrastructure économique et il est donc opportun que le Conseil économique et social adopte le projet de résolution dont il est saisi, dont la délégation mongole est coauteur. M. Ochirbal espère qu'il le fera avec une majorité écrasante.

37. M. KANAZAWA (Japon) dit que la paix règne enfin à nouveau en Indochine après d'affreuses souffrances et que des secours humanitaires d'urgence doivent donc être fournis au plus vite. Le Japon, qui a déjà accordé 2 millions de dollars en vue d'aider les peuples de l'Indochine par l'intermédiaire du Groupe opérationnel de la Croix-Rouge internationale pour l'Indochine, étudie activement la possibilité d'accorder à nouveau une assistance. Il faut espérer que cette assistance aidera l'Indochine à se remettre des ravages de la guerre et que le moment viendra bientôt où les secours humanitaires d'urgence pourront être remplacés par une assistance destinée à la reconstruction économique. Aussi la délégation japonaise appuie-t-elle sans réserve le projet de résolution E/L.1660.

38. M. CHABALA (Zambie) dit que, avec tous les peuples épris de paix dans le monde entier, son pays se félicite de la victoire des peuples indochinois dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. Cet événement, digne d'inspirer tous les peuples opprimés, prouve que la victoire est inéluctable dans la lutte pour l'émancipation et la libération de l'intervention étrangère. Il devrait également servir d'avertissement aux forces étrangères qui tentent, de quelque manière et en quelque lieu que ce soit, d'encourager et de soutenir des causes injustes. La délégation zambienne approuve donc pleinement le projet de résolution et s'associe à l'invitation à fournir une assistance aux peuples de l'Indochine dans leurs efforts de reconstruction. Le représentant de la Zambie espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

39. M. GARCIA BELAUNDE (Pérou) dit que, pays non aligné en voie d'atteindre à l'indépendance économique, le Pérou est particulièrement heureux de l'issue favorable des 30 années de lutte pour l'indépendance en Indochine et figure parmi les coauteurs du projet de résolution E/L.1660. L'agression étrangère contre les peuples de l'Indochine a entraîné l'écroulement de l'infrastructure économique, dont la reconstitution sera longue et difficile, ce qui justifie une assistance rapide de la part de la communauté internationale. Tous les Etats sont moralement tenus d'aider les peuples qui ont consenti un sacrifice immense pour parvenir à l'indépendance véritable et à l'émancipation économique. Depuis longtemps, les pays non alignés réclamaient la paix en Indochine, le retrait des forces étrangères et la fin de l'agression étrangère. La communauté internationale doit joindre ses forces en vue d'une nouvelle bataille : celle de la reconstruction.

Le projet de résolution (E/L.1660) est adopté [résolution 1944 (LVIII)].

40. M. FERGUSON (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a approuvé le projet de résolution qui vient d'être adopté et s'est donc associée au consensus par lequel il a été adopté. Bien que l'existence de besoins humanitaires ne puisse être mise en doute, il importe de souligner que, pour les Etats-Unis d'Amérique, la situation en Indochine est extrêmement

complexe. Le Gouvernement des Etats-Unis devra s'assurer de l'opinion et de l'attitude des autorités dans les diverses parties de la péninsule. Le représentant des Etats-Unis tient à préciser que son gouvernement ne fournira aucune assistance économique pour le relèvement du Viet-Nam du Nord; il a exprimé devant d'autres instances son incertitude quant à la position qu'il adoptera à propos du Viet-Nam du Sud. Le Gouvernement des Etats-Unis doit attendre de savoir quel type de gouvernement s'installera au Viet-Nam du Sud — s'il doit y avoir un Gouvernement du Viet-Nam du Sud — mais il examinera toutefois avec bienveillance et compréhension les demandes d'aide émanant d'autorités responsables au Viet-Nam du Sud.

41. Le représentant des Etats-Unis regrette que le débat ait été entaché d'allusions malveillantes de la part de certains Etats Membres. Le Gouvernement des Etats-Unis ne pense pas que les débats du Conseil économique et social puissent être l'occasion de chants de victoire, aussi discrets soient-ils. La responsabilité de la satisfaction des besoins économiques du Viet-Nam doit incomber avant tout à ceux qui ont provoqué les changements intervenus dans la péninsule. La délégation des Etats-Unis espère que les souffrances de l'Indochine ont réellement pris fin.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979 (suite*)
[E/5612, E/5613 et Corr.2 à 4, E/5614, E/5632, E/5643, chap. I, projet de résolution III; E/5660, E/5661 et Corr.2, E/L.1642, 1658, 1659]

42. M. BRITO (Brésil) indique que certaines délégations qui ont tenté de parvenir à une conclusion sur le point 3 se sont heurtées à des difficultés lorsqu'il s'est agi de l'examiner dans le détail; c'est pourquoi le résultat des consultations, tel qu'il apparaît dans les projets de résolution E/L.1658 et E/L.1659, est limité.

43. Le projet de résolution E/L.1658 se passe d'explications. L'objet du cinquième alinéa du préambule est d'énoncer le fait que certains organes subsidiaires ont formulé des recommandations; il conviendrait d'ajouter une note en bas de page pour préciser de quels organes subsidiaires il s'agit. Bien que l'on prenne note avec satisfaction, au paragraphe 1 du dispositif, des progrès réalisés, cette disposition vise néanmoins à manifester que l'on n'ignore pas les progrès substantiels qui restent à accomplir. A propos du paragraphe 2, le représentant du Brésil tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétariat pour ses travaux sur le programme "Science et technique": sans être parfait, le programme présenté dans les documents E/5661 et Corr.2 n'en est pas moins très satisfaisant. Les paragraphes 3 et 4 du projet de résolution contiennent les recommandations minimales pour le prochain exercice biennal. M. Brito souligne que le rapport demandé au paragraphe 3 ne devra porter que sur la possibilité d'adopter la présentation envisagée; les autres renseignements ne devront pas être présentés sous forme de rapports.

44. Le projet de résolution E/L.1659 ne fait que reprendre le projet de résolution III de la Commission de la population tel qu'il figure dans le rapport de la Com-

mission sur sa dix-huitième session (E/5643), mais amputé de deux paragraphes vidés de leur substance par le projet de résolution général. Le représentant du Brésil tient à faire observer que les recommandations soumises au Conseil ne sont pas les meilleures possibles. Elles sont très modestes et réalistes, compte tenu des circonstances.

45. M. MACRAE (Royaume-Uni) retire les amendements de sa délégation (E/L.1642) à la résolution III de la Commission de la population. Bien que sa délégation ne soit pas pleinement satisfaite du projet de résolution E/L.1659, elle se félicite néanmoins de ce qu'une décision sera prise. La délégation du Royaume-Uni espérait que le Conseil adopterait sa propre résolution, et elle éprouve quelque perplexité à l'égard de la déclaration figurant au paragraphe 2, selon laquelle les crédits ne sont pas suffisants, alors que l'on prévoit de doter la Division de la population de quatre fonctionnaires supplémentaires.

46. Au sujet du projet de résolution E/L.1658, le représentant du Royaume-Uni dit que, tout en étant séparées et distinctes, les fonctions de budgétisation et de programmation n'en sont pas moins complémentaires, tout comme le sont les organes exerçant ces responsabilités. Pour pouvoir accomplir efficacement sa tâche en matière budgétaire, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) doit recevoir du Comité du programme et de la coordination (CPC) les renseignements qu'il lui demande. Le CCQAB fonctionne très bien depuis 30 ans et pourrait fonctionner mieux encore, sans être modifié, si le CPC lui fournissait les directives appropriées. On a reproché au CPC d'avoir manqué à l'exécution de son mandat. Cet organe doit être réactivé, son calendrier doit être approuvé, et son mandat doit être rétréci de manière qu'il se concentre sur des travaux correspondant à ses moyens. Peut-être serait-il bon de choisir une année sur deux des programmes pratiques de coordination, éventuellement à partir de suggestions émanant du Corps commun d'inspection. On éviterait ainsi d'avoir à constituer de nouveaux organes chargés d'aider le CPC dans ses travaux. Le représentant du Royaume-Uni espère qu'il sera tenu compte de l'opinion de sa délégation lorsque l'Assemblée générale examinera la question.

47. Mme DERRÉ (France) regrette que le Conseil ait consacré si peu de temps au plan à moyen terme. Alors que le CPC a passé une semaine à étudier la question et a formulé des recommandations importantes, le Conseil n'a consacré que quelques heures à la discussion de la même question. On ne saurait s'étonner que les projets de résolution soient rédigés en termes si généraux et qu'ils contiennent les habituelles instructions imprécises au Secrétariat. Pourtant, on ne peut espérer que celui-ci s'acquitte correctement de sa tâche sans indication précise de priorités et de conclusions sur le budget-programme. La représentante de la France aimerait savoir si le Secrétariat interprète le paragraphe 3 du projet de résolution E/L.1658 comme demandant une nouvelle modification de la forme du budget. Elle aimerait également savoir comment le Secrétariat interprète le paragraphe 4. Le travail des délégations ne sera pas simplifié s'il leur faut examiner 200 ou 300 pages de documentation supplémentaire.

48. Comme le représentant du Royaume-Uni, la représentante de la France n'est pas pleinement satis-

* Reprise des débats de la 1947ème séance.

faite du paragraphe 2 du projet de résolution E/L.1659. Nul n'a fait état d'un manque de crédits lorsque la question a été examinée en février.

49. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget) dit qu'il comprend les préoccupations exprimées au sujet du contenu du paragraphe 3 du projet de résolution E/L.1658. Il faut assurer une plus grande cohérence entre la présentation du plan et celle des programmes. Bien que la budgétisation soit essentiellement un moyen de répartir les crédits entre les grands services organiques, on a demandé au Secrétariat d'examiner la possibilité de regrouper certains chapitres selon un modèle se rapprochant de celui du plan, en adoptant même une méthode horizontale dans certains cas. On procédera aux études nécessaires pour exécuter cette décision. Une analyse par programmes sera présentée dans la mesure du possible, mais il ne faut pas ignorer que des difficultés surgissent lorsqu'on tente de faire correspondre la présentation des répartitions des ressources aux services organiques et celle de répartitions plus précises. Les renseignements dont on dispose pour satisfaire aux exigences du paragraphe 4 du projet de résolution feront l'objet d'annexes aux rapports sur les activités budgétaires des institutions. Une méthode totalement analytique conduirait à une quantité immense d'informations détaillées, et la documentation risquerait de prendre des proportions excessives; en revanche, le Conseil et les organes intéressés disposeraient de plus amples renseignements.

50. M. G. A. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) regrette que le Conseil n'ait pas trouvé la possibilité d'examiner les résultats de la quinzième session du CPC, tels qu'ils ressortent du rapport du Comité (E/5632). Le représentant de l'URSS espère que les observations du CPC sur les questions intéressant les domaines social et économique et celui des droits de l'homme seront prises en considération par l'Assemblée générale.

51. La délégation soviétique n'a aucune objection à l'adoption du projet de résolution E/L.1659 sans vote. Le représentant de l'URSS tient néanmoins à souligner que la question a été étudiée à la quinzième session du CPC. La délégation soviétique a exposé sa position au sujet du paragraphe 2 du projet de résolution devant le CPC et la Commission de la population; elle réserve la position qu'elle adoptera devant la Cinquième Commission, à la trentième session de l'Assemblée générale.

52. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que l'expression "à ce sujet" doit être ajoutée après les mots "faire rapport", au paragraphe 3 du projet de résolution E/L.1658.

Les projets de résolution (E/L.1658 et E/L.1659) sont adoptés [résolutions 1945 (LVIII) et 1946 (LVIII)].

La séance est levée à 13 h 5.

1951^e séance

Mercredi 7 mai 1975, à 15 h 25.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1951

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme pour 1976-1977 et plan à moyen terme pour 1976-1979 (fin) [E/5612, E/5613 et Corr.2 à 4, E/5614, E/5632, E/5660, E/5661 et Corr.2]

1. M. HOSNY (Egypte) se félicite de la décision unanime du Conseil d'adopter le projet de résolution E/L.1658. Toutefois, la délégation égyptienne souhaite rappeler la résolution 7 (XXVI) adoptée par la Commission des stupéfiants (voir E/5639, par. 453), qui souligne le besoin d'attribuer un rang approprié de priorité aux programmes de contrôle des stupéfiants dans le système des Nations Unies. L'Egypte croit comprendre que le cinquième alinéa du projet de résolution E/L.1658 englobe cette question et qu'en appliquant ledit projet de résolution, on accordera un haut rang de priorité aux programmes de contrôle des stupéfiants.

2. M. BACHI (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation américaine est satisfaite de s'être jointe au consensus sur les deux projets de résolution E/L.1658 et E/L.1659. Elle aurait cependant préféré que ces projets de résolution soient formulés en des termes légèrement différents.

3. Au cinquième alinéa du préambule et au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.1658, il est fait référence aux délibérations et aux recommandations des organes subsidiaires du Conseil chargés d'examiner les programmes. A cet égard, la délégation des Etats-Unis souhaite rappeler la résolution 7 (XXVI) adoptée par la Commission des stupéfiants, dans laquelle le Secrétaire général est prié de tenir particulièrement compte des ressources demandées pour les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies en raison de la menace croissante que pose l'abus des drogues dans diverses parties du monde. La délégation des Etats-Unis estime que la référence aux organes subsidiaires du Conseil contenue dans le projet de résolution permet de penser qu'il sera tenu compte de la résolution de la Commission des stupéfiants.

4. M. NEUHOFF (République fédérale d'Allemagne) pense que l'on aurait pu améliorer le texte du paragraphe 2 du projet de résolution E/L.1659 et en particulier de faire apparaître plus clairement le rapport entre le programme de travail de la Division de la population et les ressources nécessaires. La délégation de la République fédérale d'Allemagne a néanmoins décidé de se joindre au consensus, dans un esprit de compromis.